Comment comprendre et expliquer que des soumissionnaires déclarés conformes à l'analyse administrative et technique se trouvent être disqualifiés sans raison valable? Il ya lieu d'harmoniser cette contradiction flagrante et bien d'autre incohérence.

De ce qui précède, l'OCMP vous demande de faire reprendre par la sous-commission technique l'évaluation des offres en vue de nous proposer une conclusion afin de requérir notre avis.

Le Directeur Général de l'Organe Chargé des Marchés Publics

YOUSSOUF MAHAMAT YOUSSOUF